

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL162

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 19

À l'alinéa 36, supprimer le mot :

« nécessaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.